

HONORAIRES

CABINET DE MAITRE DANIELIAN



PREMIER RDV

AU CABINET : 180 € TTC *

RDV TELEPHONIQUE OU
VISIO : 150 € TT *

*déductible de l'honoraire global
si le dossier est ouvert au
cabinet dans le mois de la
consultation



ESTIMATION DU TEMPS PASSÉ PAR TYPE DE PROCEDURE

> DIVORCE PAR CONSENTEMENT
MUTUEL : 10h00

> DIVORCE JUDICIAIRE : 15h00
(+ 5 h00 SI DIVORCE POUR FAUTE)

> PROCEDURE DEVANT LE JUGE
AUX AFFAIRES FAMILIALES : 10h00

> CONVENTION PARENTALE :
3H00

> PROCEDURE DEVANT LE JUGE
DES ENFANTS : 8h00

> PROCEDURE PENALE SIMPLE :
8H00

> AUTRE PROCEDURE : AU
TEMPS PASSE



TAUX HORAIRE

ENTRE

200 EUROS HT (240 € TTC)

ET

300 EUROS HT (360 € TTC)

=> EN FONCTION DE LA
COMPLEXITE DU DOSSIER ET
DES REVENUS DU CLIENT



PROVISION POUR OUVERTURE DU DOSSIER

UN ACOMPTE DE 840 EUROS
EST SOLLICITE POUT TOUTE
OUVERTURE DE DOSSIER



MODALITES DE PAIEMENT

UN ECHEANCIER PEUT ÊTRE MIS
EN PLACE A LA DEMANDE DU
CLIENT : IL SERA FIXE DANS UNE
CONVENTION D'HONORAIRES

MODE DE REGLEMENT :
CHEQUE, ESPECES OU VIREMENT



FORFAITISATION DU TEMPS PASSÉ

Ouverture et suivi général du
dossier :

- Ouverture du dossier : 30 min
- Diligences urgentes : 2H00
- Courriel reçu et envoyé : 5min
- Appel téléphonique simple :
15min
- Consultation au cabinet ou
téléphonique : 1h00
- RDV communs (clients/avocats)
: 2h00
- RDV extérieur : 2h00
- Préparation et audience de
plaidoirie : 4H00
- Audience de procédure (mise en
état) : 20 min
- Renvoi d'audience : 1H00
- Enquête sociale ou expertise
médico-psychologique : 3h00
- Archivage du dossier : 1h00
- Désarchivage : 80 €



Actes de procédure :

- Actes complexes : assignation,
conclusions, par page écrite utile :
1h00
- Actes simples : Bordereau de
communication de pièces : 30
minutes pour 30 pièces maximum

POUR TOUTE INFORMATION

MAITRE DANIELIAN



01 60 79 04 25

avocat@cdanielian.com

www.danielian-avocat.com